



1205773601

DATE DEPOT : 2012-06-22

NUMERO DE DEPOT : 2012R057653

N° GESTION : 1998B19144

N° SIREN : 421257270

DENOMINATION : 21 CENTRALE PARTNERS

ADRESSE : 9 AV HOCHE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/05/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

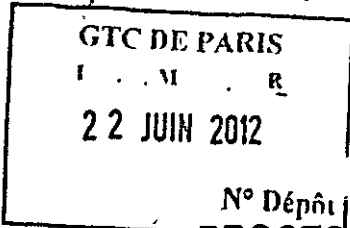
NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RS7 653

38318144



21 CENTRALE PARTNERS



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.427.925 Euros
Siège social : 9, avenue Hoche - 75008 PARIS
RCS PARIS 421 257 270

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 2012

pg 23/05/12
05

L'an deux mille douze
Le Mardi 29 Mai à 11 heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 9, avenue Hoche - 75008 Paris, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et mandataires des actionnaires non présents.

Monsieur Robin HOLLAND-MARTIN préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Philippe PAILLART et Gérard PLUVINET, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François BARBIER est choisi comme Secrétaire de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président de séance, permet de constater que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent 95.193 actions, soit plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Le Président constate également la présence de Madame Alexia Legris, représentant le cabinet Legris & Associés, Commissaire aux comptes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le rapport de gestion du Directoire et ses annexes, avec les observations du Conseil de Surveillance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du directoire, rapport du conseil de surveillance, rapport général du commissaire aux comptes ;
2. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
4. Affectation du résultat ;
5. Fixation des jetons de présence ;
6. Renouvellement des mandats des Membres du Conseil de Surveillance ;
7. Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
8. Examen du rapport du Directoire rendant compte des conditions d'exercice des droits de vote
9. Pouvoirs pour les formalités légales

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et avoir entendu le rapport de gestion du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.829.809,14 € comme suit:

- réserve légale : 0,00 €
- dividende distribué aux actionnaires : 649.229,90 €
- report à nouveau : 1.180.579,24 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 6,82 € par action. Il sera mis en paiement à partir du 29 juin 2012.

Ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

	Dividende global	Dividende par action
Exercice 2010	649 229.90	6.82
Exercice 2009	649 229.90	6.82
Exercice 2008	649 229.90	6.82

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution – Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence alloués aux Membres du Conseil de Surveillance à 81.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution – conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce approuve et ratifie les conventions mentionnées dans ce rapport, étant précisé que les actionnaires intéressés par lesdites conventions ne prennent pas part au vote et que leurs actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution – Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée d'une année expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 les mandats de tous les membres du Conseil de surveillance, à savoir Messieurs Alessandro Benetton, Robert Holland-Martin, Philippe Bouvard, Laurent Dassault, Philippe Paillart, Jean-Louis Masurel et Michel Léonard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution – Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Didier Quillot en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution – Rapport du Directoire rendant compte des conditions d'exercice des droits de vote

L'Assemblée Générale prend acte du rapport établi par le Directoire conformément à l'article 314-101 du Règlement Général de l'AMF et rendant compte des conditions d'exercice par la société de gestion des droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les FCPR qu'elle gère.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

R. H. M. A. Mouton

Un Scrutateur

P. P. Rolland

Un Scrutateur



Le Secrétaire

